



**CONSEIL MUNICIPAL N° 4/2020
DU MARDI 16 JUIN 2020**

COMPTE RENDU

16 JUIN 2020
COMMUNE GRAND BOURGTHEROULDE

Nombre de conseillers

En exercice : 29
 Quorum : 15
 Présents : 29
 Pouvoirs : 0
 Votants : 29

Le mardi 16 juin 2020 à 20 heures 30, Le Conseil Municipal de Grand Bourgtheroulde s'est réuni au Centre Gilbert Martin nouveau lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Vincent MARTIN, Maire, en date du mercredi 10 juin 2020,

Prénom	Nom	présent-e	excusé-e	Pouvoir à	secrétaire
Vincent	MARTIN	Présent			
Myriam	FERLIN		Excusée	Erick POISSON	
Érick	POISSON	Présent			Secrétaire
Florence	GUIMBARD	Présente			Secrétaire
Stéphane	LECLERC	Présent			
Muriel	QUENOT	Présente			
Christophe	DESCHAMPS	Présent			
Céline	MAROUARD	Présente			
Jacques	DESPOIS	Présent			
Jean-Claude	MARI	Présent			
Martine	PAVY	Présente			
Françoise	RENARD		Excusée	Vincent MARTIN	
Marc	MORISSET	Présent			
Didier	CARRIÉ	Présent			Secrétaire
Dominique	QUESNEY	Présent			
Patricia	PARENT	Présente			Secrétaire
Philippe	MARIE	Présent			
Isabelle	BRUN DOBAT	Présente	Arrivée à 20h50		
Aude	DE LA CONTE	Présente			
Laurent	CHANDELIER	Présent			
Laetitia	DOUVILLE	Présente			
Céline	MANAC'H	Présente			
Marie-Anne	HEBERT	Présente			
Yannick	BOUDET	Présent			
Steve	EMO	Présent			
Benjamin	PICARD	Présent			
Anne-Laure	COUTURIER		Excusée	Sandrine POSIADOL	
Sandrine	POSIADOL	Présente			
Valentin	FAURE	Présent			
	TOTAL	26/29	3/29	3/29	4

Rappel de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

Nomination des secrétaires de séance : Mesdames et Messieurs Patricia PARENT, Florence GUIMBARD, Didier CARRIE et Erick POISSON sont désignés secrétaires de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 09/06/2020 à l'unanimité.

ORGANISATION

- 1- Point sur l'utilisation des délégations du Conseil Municipal par le Monsieur le Maire.

FINANCES : Budgets

- 2- Approbation des comptes de gestion 2019 du Trésor Public pour le budget principal : commune de Grand Bourgtheroulde.
- 3- Approbation des comptes de gestion 2019 du Trésor Public pour le budget annexe : assainissement.
- 4- Approbation des comptes de gestion 2019 du Trésor Public pour le budget annexe : régie de transport.
- 5- Vote du compte administratif 2019 pour le budget principal : commune de Grand Bourgtheroulde.
- 6- Vote du compte administratif 2019 pour le budget annexe : assainissement.
- 7- Vote du compte administratif 2019 pour le budget annexe : régie de transport.
- 8- Bilan des acquisitions et cessions opérées.
- 9- Taux d'imposition communaux, suite à la décision du lissage desdits taux.
- 10- Affectation des résultats du budget principal.
- 11- Transfert de résultats d'assainissement collectif de la commune vers la Communauté de Communes Roumois Seine.
- 12- Affectation des résultats du budget annexe : régie de transport.
- 13- Vote du budget principal primitif 2020 commune de Grand Bourgtheroulde.
- 14- Vote des Autorisations de Programme et Crédits de Paiements (APCP).
- 15- Subventions aux associations.
- 16- Vote du budget annexe primitif 2020 du budget annexe : régie de transport.
- 17- Délibération fixant le montant de la participation aux frais de scolarité et aux frais de fonctionnement de l'ULIS.
- 18- Subventions des haies champêtres.
- 19- Délibération actant les travaux à réaliser sur la propriété des consorts Basso Bondini, sise 102, rue de Montfort et en demander le remboursement auxdits propriétaires dans de le cas d'inaction de ceux-ci.
- 20- Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté de Communes Roumois Seine.
- 21- Attribution des compensations provisoires 2020 de la Communauté de Communes Roumois Seine.

DIVERS :

- 22- Remerciements.
- 23- Questions diverses.

1- Point sur l'utilisation des délégations du Conseil Municipal par le Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire présente les engagements signés grâce à la délégations accordée par le Conseil Municipal du 26/05/2020 :

- Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales avec la Direction Générale des Finances Publique ;
- Avenant de transfert de maîtrise d'œuvre de la rénovation de l'école primaire à SZ Architecture pour le même montant soit 6 954.37 € TTC ;
- Convention d'étude structure avec Ingénierie Dessin Armatures de la rénovation de l'école primaire pour 1 200 € TTC ;
- Devis complémentaires lot menuiseries intérieures, entreprise Malitourne, de la rénovation de l'école primaire pour un total 20 991.97 € TTC ;
- Devis complémentaire lot revêtement de sol, revnor, de la rénovation de l'école primaire pour un total de 6 036.07 € TTC ;
- Devis complémentaire Atelier Réseaux Electricité de la rénovation de l'école primaire pour un total de 2 625.84 € TTC ;
- Devis complémentaire Soudé pour les opérations de désamiantage de la rénovation de l'école primaire pour un total de 20 337.60 € TTC ;

Monsieur le Maire explique que les travaux de la rénovation de l'école doivent se terminer en octobre 2020.

2- Approbation des comptes de gestion 2019 du Trésor Public pour le budget principal : commune de Grand Bourgtheroulde.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de constater la cohérence entre les comptes de gestion 2019 présentés par Madame le Receveur Municipal et les écritures des comptes administratifs 2019 de la commune de Grand Bourgtheroulde.

Budget principal de Grand Bourgtheroulde :

Dépenses de fonctionnement :	3 005 368,36 Euros
Recettes de fonctionnement :	3 652 466,01 Euros
Dépenses d'investissement :	1 053 928,92 Euros
Recettes d'investissement :	982 979,60 Euros

Les comptes étant en tous points identiques, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion du budget principal de Grand Bourgtheroulde du Receveur Municipal pour 2019.

3- Approbation des comptes de gestion 2019 du Trésor Public pour le budget annexe : assainissement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de constater la cohérence entre les comptes de gestion 2019 présentés par Madame le Receveur Municipal et les écritures des comptes administratifs 2019 du budget annexe assainissement.

Budget annexe assainissement :

Dépenses de fonctionnement :	315 671,17 Euros
Recettes de fonctionnement :	655 855,67 Euros
Dépenses d'investissement :	531 887,19 Euros
Recettes d'investissement :	271 382,25 Euros

Les comptes étant en tous points identiques, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion du budget annexe assainissement du Receveur Municipal pour 2019.

4- Approbation des comptes de gestion 2019 du Trésor Public pour le budget annexe : régie de transport.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de constater la cohérence entre les comptes de gestion 2019 présentés par Madame le Receveur Municipal et les écritures des comptes administratifs 2019 de la régie de transport.

Budget annexe de la régie de transport :

Dépenses de fonctionnement :	3 612,27 Euros
Recettes de fonctionnement :	4 912,00 Euros
Dépenses d'investissement :	0,00 Euros
Recettes d'investissement :	8 954,25 Euros

Les comptes étant en tous points identiques, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du budget annexe de la régie de transport du Receveur Municipal pour 2019.

5- Vote du compte administratif 2019 pour le budget principal : commune de Grand Bourgtheroulde.

Arrivée de Madame Isabelle Brun Dobat à 20h50.

Monsieur le Maire quitte la table du Conseil, Monsieur Jacques DESPOIS, doyen du Conseil, suspend la séance et donne la parole à Madame la Directrice Générale des Services qui présente le compte administratif 2019 du budget communal de Grand Bourgtheroulde.

Monsieur Jacques DESPOIS reprend la séance du conseil Municipal et rappelle les chiffres du Compte administratif :

Dépenses de fonctionnement :	3 005 368,36 Euros
Recettes de fonctionnement :	3 652 466,01 Euros
Excédent de clôture avant affectation du résultat :	647 097,65 Euros
Dépenses d'investissement :	1 053 928,92 Euros
Recettes d'investissement :	982 979,60 Euros
Déficit d'investissement :	70 949,32 Euros

En l'absence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2019 du budget communal de Grand Bourgtheroulde.

Madame Isabelle Brun Dobat demande quel est le seuil critique pour la capacité d'autofinancement.

Madame la Directrice générale des services explique que la capacité d'autofinancement est la capacité de remboursement de la dette par la commune. Les banques prêtent aux collectivités, lorsque la capacité d'autofinancement est à un bon niveau. Celle-ci fluctue en fonction des années, mais l'objectif est d'avoir un très bon résultat de fonctionnement pour à la fois couvrir le déficit d'investissement éventuel et de majorer la capacité d'autofinancement. Suite au transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes, la commune a retrouvé une plus grande capacité d'autofinancement et donc d'endettement.

6- Vote du compte administratif 2019 pour le budget annexe :
assainissement.

Monsieur le Maire quitte la table du Conseil, Monsieur Jacques DESPOIS, doyen du Conseil, suspend la séance et donne la parole à Madame la Directrice Générale des Services qui présente le compte administratif 2019 du budget annexe assainissement de Grand Bourgtheroulde.

Monsieur Jacques DESPOIS reprend la séance du conseil Municipal et rappelle les chiffres du Compte administratif du service assainissement :

Dépenses de fonctionnement :	315 671,17 Euros
Recettes de fonctionnement :	655 855,67 Euros

Excédent de clôture avant affectation du résultat :	340 184,50 Euros
Dépenses d'investissement :	531 887,19 Euros
Recettes d'investissement :	271 382,25 Euros
Déficit d'investissement :	260 504,94 Euros

En l'absence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2019 du budget annexe assainissement.

7- Vote du compte administratif 2019 pour le budget annexe : régie de transport.

Monsieur le Maire quitte la table du Conseil, Monsieur Jacques DESPOIS, doyen du Conseil, suspend la séance et donne la parole à Madame la Directrice Générale des Services qui présente le compte administratif 2019 du budget annexe de la régie de transport de Grand Bourgtheroulde.

Monsieur Jacques DESPOIS reprend la séance du conseil Municipal et rappelle les chiffres du Compte administratif de la régie de transport de Grand Bourgtheroulde :

Dépenses de fonctionnement :	3 612,27 Euros
Recettes de fonctionnement :	4 912,00 Euros
Excédent de clôture avant affectation du résultat :	1 299,73 Euros
Dépenses d'investissement :	0,00 Euros
Recettes d'investissement :	8 954,25 Euros
Excédent d'investissement :	8 954,25 Euros

En l'absence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2019 du budget annexe de la régie de transport.

8- Bilan des acquisitions et cessions opérées.

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire présente le bilan des acquisitions et cessions opérées en 2019, tous budgets confondus :

ACQUISITIONS ET CESSIIONS 2019	HT	TTC
CESSIONS 2019		
VENTE PROPRIETE 106 RUE D'ELBEUF		160 000,00
VENTE CAMION 6701YC27		1 300,00

TOTAL		161 300,00
ACQUISITIONS 2019		
ACHAT PROPRIETE 106 RUE D'ELBEUF		183 152,28
TOTAL		183 152,28

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une opération d'achat-revente via l'Etablissement Public Foncier de Normandie. La moins-value correspond aux surfaces conservées par la commune : la vitrine et une bande de terrain. Seule la maison, avec un jardinet, a été vendue.

9- Taux d'imposition communaux, suite à la décision du lissage desdits taux.

Vu la délibération du Conseil Municipal relative au lissage des taux des 3 communes historiques en date du 13/12/2016,

Vu le calcul par les services du Trésor Public des taux applicables pour 2020,

Monsieur le Maire rappelle que la Préfecture de l'Eure demande une délibération spécifique pour les taux d'imposition communaux.

Il rappelle que l'harmonisation entre les 3 communes fondatrices intervient à compter du 01/01/2017, pour une durée de 12 ans, soit jusqu'au 31/12/2028.

Il présente au Conseil Municipal le taux moyen pondéré à atteindre calculé par le Trésor Public :

	Taux 2020
	Grand Bourgtheroulde
Taxe d'habitation	11,86 %
Taxe sur foncier bâti	24,43 %
Taxe sur foncier non bâti	55,58 %

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ces taux pour l'année 2020.

Monsieur le Maire rappelle que les taux d'imposition sont bloqués sur le mandat et sont en cohérence avec le lissage des taux.

10- Affectation des résultats du budget principal.

Au préalable, au vu du compte administratif 2019, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat.

	Résultat CA 2018	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
--	------------------	--	-----------------------------	--------------------------

Section Investissement	-85 786,20 €		14 836,88 €	-70 949,32 €
Section fonctionnement	378 731,25 €	0,00 €	268 366,40 €	647 097,65 €

	Restes à réaliser 2019	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Section Investissement	Dépenses : 701 665,00€ Recettes : 610 310,00 €	- 91 355,00 €	- 162 304,32 €
Section fonctionnement	0,00 €		647 097,65 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2019	647 097,65 €
<u>Affectation obligatoire :</u>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP déficit	70 949,32 €
<u>Solde disponible affecté comme suit :</u>	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068) :	91 355,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) :	484 793,33 €
<u>Total affecté au c/1068 :</u>	162 304,32 €
<u>Déficit global cumulé au 31/12/2019</u>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement :	0,00 €

11- Transfert de résultats d'assainissement collectif de la commune vers la Communauté de Communes Roumois Seine.

Contexte

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté de Communes Roumois Seine est désormais compétente sur la gestion de l'assainissement collectif. Par conséquent, les budgets annexes des communes membres traitant cette compétence ont été dissous.

Conformément à la fiche 316.3 du guide de l'intercommunalité, il est proposé aux membres du conseil communautaire ainsi qu'aux conseils communaux concernés, de délibérer de façon concordante sur le transfert des résultats d'assainissement collectif des communes vers la Communauté de Communes Roumois Seine.

Ainsi, il est proposé par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Roumois Seine, et le Conseil Municipal par l'intermédiaire de cette délibération concordante, d'arrêter le montant de transfert des résultats pour la commune de Grand Bourgtheroulde de la façon suivante :

Commune de Grand Bourgtheroulde	Montant
Résultat d'investissement 2019 de clôture	- 260 504,94 €
Résultat de fonctionnement 2019 de clôture	340 184,50 €
Montant des résultats transférés à la Communauté de Communes Roumois Seine	
Transfert du résultat d'investissement par écriture et inscription budgétaire pour la commune en DI au 1068 (si excédent) ou en RI au 1068 (si déficit) et inversement pour la Communauté de Communes Roumois Seine	- 260 504,94 €
Transfert du résultat de fonctionnement par écriture et inscription budgétaire en DF au 678 (si excédent) ou en RF au 778 (si déficit) et inversement pour la Communauté de Communes Roumois Seine	340 184,50 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'arrêté inter-préfectoral DRCL/BCLI/2016-88 du 16 septembre 2016 portant création de la Communauté de communes Roumois Seine

Vu l'arrêté inter préfectoral N°DELE/BCLI/2020-03 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Roumois Seine

Considérant la nécessité de délibérer de façon concordante entre communes et communauté sur le transfert des résultats des ex budgets annexes d'assainissement des communes membres,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **DECIDE,**

- d'arrêter le montant de transfert des résultats pour la Commune de Grand Bourgtheroulde de la façon suivante :

Commune de Grand Bourgtheroulde	Montant
Résultat d'investissement 2019 de clôture	- 260 504,94 €
Résultat de fonctionnement 2019 de clôture	340 184,50 €
Montant des résultats transférés à la Communauté de Communes Roumois Seine	
Transfert du résultat d'investissement par inscription budgétaire et écriture pour la commune en DI au 1068 (si	- 260 504,94 €

excédent) ou en RI au 1068 (si déficit) et inversement pour la Communauté de Communes Roumois Seine	
Transfert du résultat de fonctionnement par inscription budgétaire et écriture pour la commune en DF au 678 (si excédent) ou en RF au 778 (si déficit) et inversement pour la Communauté de Communes Roumois Seine	340 184,50 €

➤ **Dit,**

que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la Commune et au budget annexe assainissement de la Communauté de Communes Roumois Seine pour 2020.

12- Affectation des résultats du budget annexe : régie de transport.

Au préalable, au vu du compte administratif 2019, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation des résultats.

	Résultat CA 2018	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Section Investissement	7 163,50 €		1 790,75 €	8 954,25 €
Section fonctionnement	2 254,00 €	0,00 €	-954,27 €	1 299,73 €

	Restes à réaliser 2019	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Section Investissement	Dépenses : 0,00 € Recettes : 0,00 €		8 954,25 €
Section fonctionnement			1 299,73 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2019	1 299,73 €
<u>Affectation obligatoire :</u>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP déficit	0,00 €
<u>Solde disponible affecté comme suit :</u>	
Affectation complémentaire en réserves :	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) :	1 299,73 €

Total affecté au c/1068 :	0,00 €
Déficit global cumulé au 31/12/2019	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement :	0,00 €

13- Vote du budget principal primitif 2020 commune de Grand Bourgtheroulde.

Le budget principal 2020 s'équilibre de la manière suivante :

Section de Fonctionnement : 3 706 747,83 Euros
 Section d'Investissement : 2 403 635,26 Euros

Monsieur le Maire explique que le budget se vote par chapitre :

Section de Fonctionnement :
 Dépenses :

N° de chapitre	Intitulé du chapitre	Montant
011	Charges à caractère général	776 820 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 440 556 €
014	Atténuations de produits	106 500 €
65	Autres charges de gestion courante	215 304 €
66	Charges financières	43 100 €
67	Charges exceptionnelles	346 684,50 €
022	Dépenses imprévues	236 146,33 €
023	Virement à la section d'investissement	456 699 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	84 938 €

Recettes :

N° de chapitre	Intitulé du chapitre	Montant
013	Atténuations de charges	15 000 €
70	Produits des services du domaine et ventes	147 115 €
73	Impôts et taxes	1 505 339 €
74	Dotations et participations	1 185 857 €
75	Autres produits de gestion courante	28 041 €
002	Résultat d'exploitation reporté	824 977,83 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	418 €

Section d'Investissement :
 Dépenses :

N° de chapitre	Intitulé du chapitre	Montant
204	Subventions d'équipement versées	29 017 €

21	Immobilisations corporelles	1 883 572 €
20	Immobilisations incorporelles	20 516 €
16	Emprunts et dettes assimilées	130 078 €
001	Solde d'exécution	331 454,26 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	418 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 580 €

Recettes :

N° de chapitre	Intitulé du chapitre	Montant
13	Subventions d'investissement	699 773 €
10	Dotations fonds divers et réserves	214 238 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	422 809,26 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	126 173 €
021	Virement de la section de fonctionnement	456 699 €
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	84 938 €
16	Emprunts et dettes assimilées	399 005 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget principal de la commune, après en avoir validé les chapitres un par un.

Monsieur le Maire explique que le projet de la médiathèque doit s'achever en fin d'année, donc il restera des opérations en 2021. Pour la rénovation de l'école primaire, la fin des travaux est prévue pour fin octobre. Pour le projet de restructuration du Bourg le cabinet doit être relancé notamment sur le phasage des travaux. Enfin pour les nouveaux ateliers techniques la consultation du maître d'œuvre doit être engagée.

14- Vote des Autorisations de Programme et Crédits de Paiements (APCP).

Dans le même temps suite à l'exercice écoulé, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de mettre à jour les deux autorisations de programmes et crédits de paiement, pour les opérations pluriannuelles de construction :

CREATION d'UNE MEDIATHEQUE

	montant total HT de l'opération	dont TVA 20%	montant total TTC de l'opération	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DEPENSES	1 034 697	206 939	1 241 636	8 261	49 883	16 428	243 156	910 507	17 827
total MO	109 932	21 986	131 918	8 261	49 883	16 428	31 379	28 658	1 150
architecte MO	39 217	7 843	47 060	4 957	14 219	1 859	4 875	20 000	1 150
économiste	8 269	1 654	9 923	826	5 895	2 872	331		
BET fluides	13 770	2 754	16 524	1 652	7 849	2 529	893	3 601	
BET structure	7 594	1 519	9 113	826	5 498	1 054	1 735		
SPS	4 378	876	5 254			1 314	2 896	1 044	

assurance dommage ouvrage	4 846	969	5 815				5 815		
publication	1 622	324	1 946			1 946			
études de sols	21 386	4 277	25 663		14 472	720	6 704	3 767	
compl études de sols	2 350	470	2 820			2 820			
cabinet de contrôle	6 500	1 300	7 800		1 950	1 314	4 290	246	
diagnostic bois	350	70	420				420		
contrôle amiante	2 300	460	2 760				2 760		
géomètre	550	110	660				660		
total travaux	924 765	184 953	1 109 718	0	0	0	211 777	881 849	16 677
Lot 1 gros œuvre	180 238	36 048	216 286				135 783	80 503	
Lot 1 avenant	50 637	10 127	60 764					60 000	764
Lot 2 charpente bois	48 031	9 606	57 637				52 305	5 332	
lot 2 avenant	4 697	939	5 636					5 636	
Lot 3 couverture étanchéité	67 478	13 496	80 974					80 974	
Lot 4 menuiseries extérieures	152 800	30 560	183 360					183 360	
Lot 4 avenant	2 089	418	2 507					2 507	
Lot 5 cloisons doublage menuiserie intérieures plafonds	75 949	15 190	91 139					91 139	
lot 5 avenant	-9 648	-1 930	-11 578					-11 578	
Lot 6 sols	34 940	6 988	41 928					41 928	
lot 6 avenant	-6 914	-1 383	-8 297					-8 297	
Lot 7 peinture	17 965	3 593	21 558					20 000	1 558
lot 7 avenant	-912	-182	-1 094					-1 094	
Lot 8 électricité	30 875	6 175	37 050					30 000	7 050
lot 8 avenant	525	105	630						630
Lot 9 plomberie chauffage ventilation	117 154	23 431	140 585					140 585	585
lot 9 avenant	9 045	1 809	10 854					10 854	
Lot 10 VRD	149 816	29 963	179 779				23 689	150 000	6 090
évacuation isolant vrac	2 970	594	3 564				3 564		
RECETTES			1 241 636	1 355	8 183	2 695	329 231	689 360	211 538
CD27 40%			394 264					300 000	94 264
DETR 20,28%			208 854				97 344	90 000	21 510
REGION 19,72%			204 042					150 000	54 042
autofinancement			230 798						230 798

emprunt FCTVA							192 000		-192 000
FCTVA 16,404%			203 678	1 355	8 183	2 695	39 887	149 360	2 924

RENOVATION DE L'ECOLE PRIMAIRE

	montant total HT de l'opération	dont TVA 20%	montant total TTC de l'opération	2018	2019	2020
DEPENSES	243 619	48 724	292 342	2 760	12 117	277 466
total MO	24 823	4 965	29 788	2 760	12 117	14 910
architecte MO	15 291	3 058	18 349	2 760	8 635	6 954
SPS	1 260	252	1 512			1 512
diagnostics	2 100	420	2 520		2 520	
complément	1 150	230	1 380			1 380
complément	500	100	600			600
publication	802	160	962		962	
cabinet de contrôle	2 720	544	3 264			3 264
BET structures	1 000	200	1 200			1 200
total travaux	218 796	43 759	262 555	0	0	262 556
Lot 1 gros œuvre	41 860	8 372	50 232			50 232
Lot 2 menuiseries extérieures	24 907	4 981	29 888			29 888
Lot 3 menuiseries intérieures plafonds	42 123	8 425	50 548			50 548
lot 3 avenant	13 865	2 773	16 638			16 638
lot 3 avenant	2 418	484	2 902			2 902
lot 3 avenant	1 208	242	1 450			1 450
Lot 4 peinture	14 675	2 935	17 610			17 610
lot 4 avenant	4 872	974	5 846			5 846
Lot 5 sols	12 747	2 549	15 296			15 296
lot 5 avenant	5 030	1 006	6 036			6 036
Lot 8 électricité	14 971	2 994	17 965			17 965
lot 8 avenant	2 188	438	2 626			2 626
Lot 9 plomberie chauffage ventilation	20 984	4 197	25 181			25 181
DESAMIANTAGE	16 948	3 390	20 338			20 338
RECETTES			292 342	453	1 988	289 902
CD27 30%			61 248			61 248
DETR 40%			90 200			90 200
autofinancement			92 938			92 938
FCTVA 16,404%			47 956	453	1 988	45 516

Monsieur le Maire explique que le chantier de rénovation de l'école primaire a débuté en mai, malgré le Covid 19.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le tableau des subventions aux associations :

	subv BP 2020	
	fct	excep sous cond
ASSOCIATIONS article 6574		
Asso familiale St Ouen de T	200 €	
AS Routot Football	50 €	
RCPA asso rugby Pt Audemer	50 €	
Cyclotourisme Club du Roumois	500 €	
Ludocirque	1 500 €	
Pétanque Club B.I.	1 200 €	
Randonnée Hébertoise	300 €	
Vélo-Club de Bourgheroulde	3 500 €	1 300 €
Associations formation (50 €)		
CFA Evreux	50 €	
CFAIE val de Reuil	150 €	
Centre Normandie Lorraine	50 €	
Maison Familiale Blangy	50 €	
Maison Familiale Neufchatel	50 €	
Maison Familiale de Routot	300 €	
Papillons Blancs	50 €	
Associations sociales (50€)		
APF délégation de l'Eure	50 €	
PREHANDYS 276		50 €
Education Santé enfants du Roumois	252 €	
Ass le Muguet	50 €	
AVC Normandie	50 €	
Charline	50 €	
Croix rouge française	50 €	
Secours Catholique	500 €	
Secours Populaire	1 000 €	
Tes pattes et moi	50 €	50 €
Sapeurs pompiers humanitaires GSCF	50 €	
Vie et Espoir	50 €	
Associations locales		
Amicale des Parents d'Elèves	1 000 €	
Amicale des Sapeurs-Pompiers		500 €
Amis des monuments et sites de l'Eure	150 €	
Amis d'Hector Malot		50 €
Club des anciens	1 000 €	
Club Saint Valentin	150 €	

MAM Ecole buissonnière		150 €
MAM les petits loups	150 €	
FNACA	100 €	
Fripouilles et nounous	150 €	
Comité Juno Canada Normandie	50 €	
Groupe d'Animation du Logis	200 €	
Moto Club	100 €	500 €
RAS Campagne	50 €	
Union commerciale	1 000 €	1 000 €
UNCAFN	50 €	
Asso culturelles, d'animation		
Asso Tuiles Poterie du Roumois	650 €	
Asso. Le Chevalet du Roumois	1 000 €	
Ecole des arts de Bourg Achard	385 €	
Jeunesse Musicale de France		600 €
Ecole musique, danse, théâtre du Roumois	25 000 €	3 500 €
TOTAUX	41 337 €	7 700 €
TOTAL GENERAL	49 037 €	

**Monsieur Marc Morisset demande quelle est l'association tes pattes et moi.
Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une association qui via des animaux fait du lien avec les personnes âgées, notamment à la résidence Jean Guenier.**

16- Vote du budget annexe primitif 2020 du budget annexe : régie de transport.

Le budget annexe régie de transport 2020 s'équilibre de la manière suivante :

Section de Fonctionnement : 3 299,73 Euros
Section d'Investissement dépense : 0,00 Euros
Section d'Investissement recettes : 10 745,25 Euros

Section de Fonctionnement :
Dépenses :

N° de chapitre	Intitulé du chapitre	Montant
011	Charges à caractère général	1 400 €
67	Charges exceptionnelles	0 €
022	Dépenses imprévues	108,73 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 791 €

Recettes :

N° de chapitre	Intitulé du chapitre	Montant
70	Produits des services du domaine et ventes	2 000 €
002	Résultat reporté	1 299,73 €

Section d'Investissement :

Dépenses :

Aucun chapitre ouvert.

Recettes :

N° de chapitre	Intitulé du chapitre	Montant
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 791 €
001	Solde d'exécution positif reporté	8 954,25 €

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget annexe régie de transport.

17- Délibération fixant le montant de la participation aux frais de scolarité et aux frais de fonctionnement de l'ULIS.

Monsieur le Maire rappelle que chaque année il convient de fixer le montant de la participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles de Grand Bourgtheroulde.

Cette somme est payée, par chaque commune pour tout enfant, de ladite commune, scolarisé à Grand Bourgtheroulde.

Elle concerne 12 enfants de Saint Denis des Monts, 25 de Flancourt-Crescy en Roumois et 12 élèves en ULIS dont 4 de Grand Bourgtheroulde. Les enfants de l'ULIS viennent de : 2 de Saint Pierre des Fleurs, 1 de Bouquetot, 1 de Valletot, 1 de Boissey le Chatel, 1 de St Pierre des Ifs, 1 de St Martin St Firmin, 1 de Flancourt-Crescy-en-Roumois.

Il rappelle que le coût annuel d'un élève scolarisé a été de 1 268,49 € pour l'année 2019 (hors investissement). Il est proposé au Conseil Municipal de refixer le montant de la participation, toujours hors investissement pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, la participation par élève de l'ULIS et des communes rattachées pour l'année 2020, soit 1 296.76 €. Il précise que la part « éducation » dans le budget de Grand Bourgtheroulde représente environ un quart de celui-ci.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
-------	------	------	------	------	------	------	------

Communes rattachées et ULIS	1219,75€	1219,75€	1282,53€	1217,28€	1310,01€	1268,49€	1296.76
-----------------------------------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	---------

18- Subventions des haies champêtres.

Monsieur le Maire rappelle que la Municipalité a reconduit l'opération haies champêtres cette année encore.

A ce jour, 3 dossiers complets ont été déposés. Il rappelle que sont subventionnées la fourniture et la plantation des plants (de 3 essences différentes autorisées) dans la limite de 500 €. La main d'œuvre, les accessoires de plantations ne sont pas subventionnés.

Le Conseil Municipal d'accorde, à l'unanimité, les subventions suivantes :

- **Monsieur BENEDETTI Christophe : 500 € pour la création d'une haie champêtre,**
- **Monsieur DESSON Yannick : 500 € pour la création d'une haie champêtre.**
- **Monsieur DESCAMPS Alexis : 500 € pour la création d'une haie champêtre.**

19- Délibération actant les travaux à réaliser sur la propriété des consorts Basso Bondini, sise 102, rue de Montfort et en demander le remboursement auxdits propriétaires dans de le cas d'inaction de ceux-ci.

*Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L 511- 1 à L 511-6,
les articles L 521-1 à L 521-4, les articles R 511-1 à R 511-11 ;*

Vu l'article R 556-1 du code de justice administrative ;

*Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2131-1, L.2212-2,
L.2215-1 et L.2213-24 ;*

*Vu l'avertissement adressé le 8 octobre 2019 à l'ensemble des propriétaires indivis de
l'immeuble sis à Grand Bourgtheroulde au 102, rue de Montfort ;*

*Vu le rapport en date du 28/05/2019 présenté par M. Hervé LEMARCHAND, expert désigné
par ordonnance de Mr le Président du Tribunal Administratif de Rouen sur notre demande,
concluant à l'existence d'un péril imminent ;*

Vu l'arrêté de péril imminent de ladite propriété, n°162/2019 en date du 20/12/2019 ;

Vu l'inaction des propriétaires indivis,

Monsieur le Maire explique qu'il ressort de ce rapport qu'il y a urgence à ce que des mesures soient prises en vue de garantir la sécurité publique, laquelle est gravement menacée par l'état de l'immeuble susvisé en raison du mauvais état de la toiture et de la cheminée ;

L'actuelle habitante a refusé de quitter son logement et que par conséquent, il convient de réaliser les travaux prescrits par l'expert pour un montant de 10 744.92 € TTC au frais des propriétaires indivis, sans mise en demeure préalable et si besoin avec recours à la force publique.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à les faire réaliser selon les modalités susvisées et à en obtenir remboursement, grâce au concours du Trésor Public, y compris par le règlement de la succession en cours.

Monsieur Marc Morisset croyait que le péril imminent faisait que l'habitant ne pouvait plus être dans la maison.

Monsieur le Maire explique que le droit de propriété est plus important, et que la commune ne peut aucunement sortir l'habitant de la maison sans son accord. C'est un dossier très compliqué et de longue haleine.

20- Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté de Communes Roumois Seine.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des impôts, une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) a été créée entre la Communauté de Communes Roumois Seine, et ses communes membres, dont la mission est d'évaluer les montants des transferts de charges.

C'est ainsi que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges s'est réunie le 21 janvier 2020, pour examiner les différents points contenus dans le rapport joint.

Ce rapport a été notifié aux communes membres par le Président de la CLECT en date du 27 janvier 2020.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le présent rapport.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'arrêté inter préfectoral DRCL/BCLI/2016-88 portant création de la Communauté de Communes Roumois Seine ;

Vu du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté de Communes Roumois Seine du 21 janvier 2020

Considérant la nécessité de délibérer sur le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges dans les 3 mois suivant sa notification,

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de ne pas adopter le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges ci-joint, en ce qu'il met à la charge de la commune de Grand Bourgtheroulde des attributions de compensations complémentaires que la commune n'a pas supportées en 2019.

Monsieur le Maire explique que les subventions initialement prévues n'ont pas été versée. La commission locale d'évaluation de transfert de charge a été informée, les membres également. Il n'est pas question de payer sur des dépenses non réalisées.

21- Attribution des compensations provisoires 2020 de la Communauté de Communes Roumois Seine.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Roumois Seine a délibéré sur le montant des attributions de compensation provisoires de ses communes membres pour l'année 2020, prenant en compte le rapport de la CLECT en date du 27 janvier 2020.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur un montant d'attributions de compensation 2020 fixé par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Roumois Seine, en date du 29 janvier 2020, et prenant en compte le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 27 janvier 2020 ayant statué sur les décisions suivantes :

- l'ajustement des attributions de compensation concernant les associations sportives (révision de droit)
- l'ajustement du montant des attributions de compensation des communes liées aux documents d'urbanisme (révision libre)
- l'ajustement du montant des attributions de compensation des communes liées aux documents d'urbanisme - PLUI (révision libre)
- l'ajustement du montant des attributions de compensation des communes de l'ex CC de Quillebeuf-sur-Seine liées au SDIS (révision libre)

Ainsi, il est proposé par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Roumois Seine d'arrêter le montant d'attributions de compensation provisoires pour 2020 aux montants suivants pour la Commune de Grand Bourgtheroulde.

Commune de Grand Bourgtheroulde	Montant
Montant des AC au 01/01/2019 (1)	- 105 551 €
Evaluation liées aux révisions de droit commun (2)	685 €
Montant des AC provisoires tenant compte des révisions de droit commun (3) = (1)+ (2)	- 106 236 €
Evaluation liées aux révisions libres (4)	0 €
Montant des AC provisoires tenant compte des révisions de droit commun et des révisions libres (5) = (3) + (4)	- 106 236 €

Le tableau joint en annexe détaille les attributions de compensation provisoires pour la commune de Grand Bourgtheroulde pour 2020.

Les montants des révisions de droit commun sont composés des éléments suivants :

- l'ajustement des attributions de compensation concernant les associations sportives (révision de droit)

Les montants des révisions libres sont composés des éléments suivants :

- l'ajustement du montant des attributions de compensation des communes liées aux documents d'urbanisme (révision libre)
- l'ajustement du montant des attributions de compensation des communes liées aux documents d'urbanisme - PLUI (révision libre)
- l'ajustement du montant des attributions de compensation des communes de l'ex CC de Quillebeuf-sur-Seine liées au SDIS (révision libre)

***Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,*

***Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14,*

***Vu** l'arrêté inter préfectoral DRCL/BCLI/2016-88 portant création de la Communauté de Communes Roumois Seine,*

***Vu** l'arrêté interpréfectoral DRCL/BCLI/2017-69 portant retrait des communes de La Pyle, du Bec Thomas, St Cyr la Campagne, St Didier des Bois, de St Germain de Pasquier et de Vraiville de la communauté de communes Roumois Seine,*

***Vu** l'arrêté DRCL/BCLI/2017-71 portant composition de l'assemblée délibérante de la communauté de communes Roumois Seine suite à la création de la commune nouvelle de Thénouville et au retrait des communes de La Pyle, du Bec Thomas, St Cyr la Campagne, St Didier des Bois, de St Germain de Pasquier et de Vraiville,*

***Vu** l'arrêté DELE/BCLI/2018-46 portant retrait des communes de Bouquelon, Fouqueville, La Harengère, La Haye du Theil, La Saussaye, Le Bosc du Theil, Mandeville, Marais Vernier, Quillebeuf Sur Seine, Rougemontiers, Routot, Saint Meslin du Bosc, Saint Samson de la Roque, Tourville la Campagne de la communauté de communes Roumois Seine,*

***Vu** la délibération du conseil communautaire du 31 janvier 2017 n° CC/FI/ 49 Bis modifiée,*

***Vu** l'avis de la CLECT du 27 janvier 2020,*

***Vu** la délibération du conseil communautaire de la CdC Roumois du 29 janvier 2020 fixant le montant des attributions de compensation provisoires pour 2020,*

***Considérant** la nécessité de prendre acte de la révision de droit commun,*

***Considérant** la nécessité d'approuver les montants de révision libre pour les attributions de compensation 2020,*

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de ne pas adopter les modifications demandées par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges ci-dessus, en ce qu'il met à la charge de la commune de Grand Bourgtheroulde des attributions de compensations complémentaires que la commune n'a pas supportées en 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ PREND ACTE,

- de la révision de droit des AC pour le montant indiqué dans le tableau ci-dessus,

➤ **DECIDE,**

Attention : pour chaque point ci-dessous, le Conseil Municipal ne doit délibérer que sur ceux qui concernent la commune

➤ **ARRETE, en conséquence**

- le montant des attributions de compensation provisoires pour l'exercice 2020 de la commune Grand Bourgtheroulde aux sommes suivantes :

Commune Grand Bourgtheroulde	Montant
Montant des AC au 01/01/20 (1)	- 105 551 €
Evaluation liées aux révisions de droit commun (2)	0 €
Montant total des AC provisoires tenant compte des révisions de droit commun (3) = (1) + (2)	- 105 551 €
Evaluation des révisions libres liées documents d'urbanisme (4)	0 €
Evaluation des révisions libres liées documents d'urbanisme - PLUI (5)	0 €
Evaluation des révisions libres liées au SDIS (6)	0 €
Montant total des AC provisoires tenant compte des révisions de droit commun et des révisions libres = (3) + (4) + (5) + (6)	- 105 551 €

➤ **DIT,**

que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la commune pour 2020

22- Remerciements.

Monsieur le Maire présente les remerciements de :

- L'Ecole des Arts de Bourg Achard remercie la commune pour la subvention 2019.
- Monsieur et Madame Agasse, primeurs sur le marché, remercient la commune pour la dérogation d'ouverture du marché pendant le confinement.
- Madame Poitou (personnel soignant) remercie la commune pour l'accueil de ses enfants dans le pôle de Grand Bourgtheroulde pendant le confinement.
- Le Bureau du Tibet remercie la commune pour avoir hissé le drapeau tibétain sur le fronton de l'hôtel de ville à chaque anniversaire du soulèvement national tibétain contre la Chine qui a eu lieu le 10/03/1959.

23- Questions diverses.

Monsieur Benjamin Picard demande où en est le dossier de la maison à l'entrée de Bosc Bénard Commin et de la vente de la maison derrière, dont la vente a capoté.

Monsieur le Maire explique que le second constat de l'huissier a été réalisé pendant le confinement et que l'affaire suit son cours. Pour ce qui est de l'autre maison, elle est toujours en vente.

Madame Isabelle Brun Dobat souhaite que l'une des commissions puisse réfléchir à une politique jeunesse collégiens et lycéens.

Monsieur le Maire explique que l'enfance jeunesse est une compétence communautaire. Mais qu'au niveau communal, la médiathèque sera un outil pour accueillir les ados. Il faut restructurer l'ensemble et rechercher des solutions au sein de communes de la même strate.

Il rappelle que les commissions n'ont pas encore été créées, tout cela se mettra en place à la rentrée.

Enfin, il remercie Madame Myriam Ferlin qui ne pouvait être présente ce soir. Il remercie également les agents pour la mise en musique du budget. Le travail en commission comme mardi dernier doit être le plus transparent et le plus participatif possible. La semaine prochaine, il s'agit d'une commission conjointe affaires scolaires et sociales. Les Conseillers Municipaux ne doivent pas hésiter à prendre part aux débats.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h10. Compte rendu affiché le lundi 22 juin 2020 à 14h.